

RAPPORT MENSUEL DE PROTECTION AVRIL 2021
REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN



Réalisation de focus group au centre communautaire du secteur 07 de Tougan / Province du Sourou

I. CONTEXTE/POINTS SAILLANTS

En ce début du deuxième trimestre de l'année 2021, le contexte sécuritaire de la Boucle du Mouhoun s'est relativement dégradé avec une recrudescence des incidents de protection dans les zones à forts défis sécuritaires. Depuis le début de l'année, la région n'a enregistré aucune attaque dirigée contre les FDS mais la situation de protection demeure toujours précaire dans les localités affectées par la crise sécuritaire. Elle a particulièrement été marquée au cours mois d'avril 2021 par une multiplication des violations de droits commises à l'endroit des populations civiles par les groupes armés radicaux dans les provinces de la Kossi et du Sourou. Cette tendance à la hausse en termes d'incidents rapportés, observée tout juste après le réaménagement des heures du couvre-feu pourrait être analysée comme une conséquence de l'allègement de ces mesures sécuritaires.

Dans la province de la Kossi, il a été signalé des cas d'atteinte à la propriété sous forme de prélèvements opérés sur les biens des populations par les HANI au titre la zakat¹. Le village de Diamanhoun (commune de Barani) dont les habitants ont été ciblés par ce nouveau type d'incident serait situé près d'un axe routier sur lequel les HANI effectueraient régulièrement des mouvements vers la frontière pour s'approvisionner en vivres en ce mois de jeûne.

Au cours de ce mois, les incidents rapportés au niveau des deux provinces couvertes par le monitoring de protection ont concerné les communes de Barani, de Kombori, de Bourraso et de Bomborokuy dans la Kossi et celles de Toéni, de Gomboro et de Di pour le Sourou. Quant aux types d'incidents, il s'agit des cas d'atteinte au droit à la vie, **(1)** au droit à la liberté, **(2)** droit à la propriété, **(2)** à l'intégrité psychique, **(3)** des cas d'enlèvement **(2)** et un cas de viol **(1)**.

Par rapport aux mouvements de populations liés à la crise, des déplacements primaires et secondaires de PDI soit à titre préventif ou à la suite d'incidents ont été observés vers certaines localités. Parmi ces mouvements, il convient de préciser que deux déplacements secondaires de PDI ont concerné d'autres régions (Régions du Sahel et des Cascades)

Par ailleurs, il a aussi été constaté, dans les deux provinces, des cas de retour de PDI dans les localités d'origine jugées peu stables selon les personnes retournées ainsi que l'arrivée d'un groupe de 10 ressortissants maliens originaires de la région de Koro dans la commune de Tougan.

Après un réaménagement des mesures sécuritaires le mois dernier, le couvre-feu dans le cadre de la sécurisation de la région demeure en vigueur de 00 heure à 04 heures pour les communes de Nouna, de Dokuy et de Doumbala (Kossi) et la commune de Tougan (Sourou). Pour les autres localités du territoire provincial, la circulation des personnes et des engins est interdite de 22 heures à 04 heures du matin.

En ce qui concerne la situation de la maladie à Coronavirus, l'observation stricte des mesures barrières s'avère toujours nécessaire bien qu'aucun cas n'ait été signalé au cours du mois dans la Boucle du Mouhoun.

II. ZONES COUVERTE DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

Au cours de ce mois, les activités de monitoring se sont poursuivies dans les provinces de la Kossi et du Sourou couvertes par le projet de protection dans la région de la Boucle du Mouhoun. Dans le Sourou, les sorties de monitoring effectuées par les équipes de terrain ont concerné les communes de Tougan (secteurs 2,3,4,5 et 7), la commune de Di (secteurs 1, 2 et 4) et la commune de Kiembara (secteur 1 et les villages de Dio et de Ouéllé).

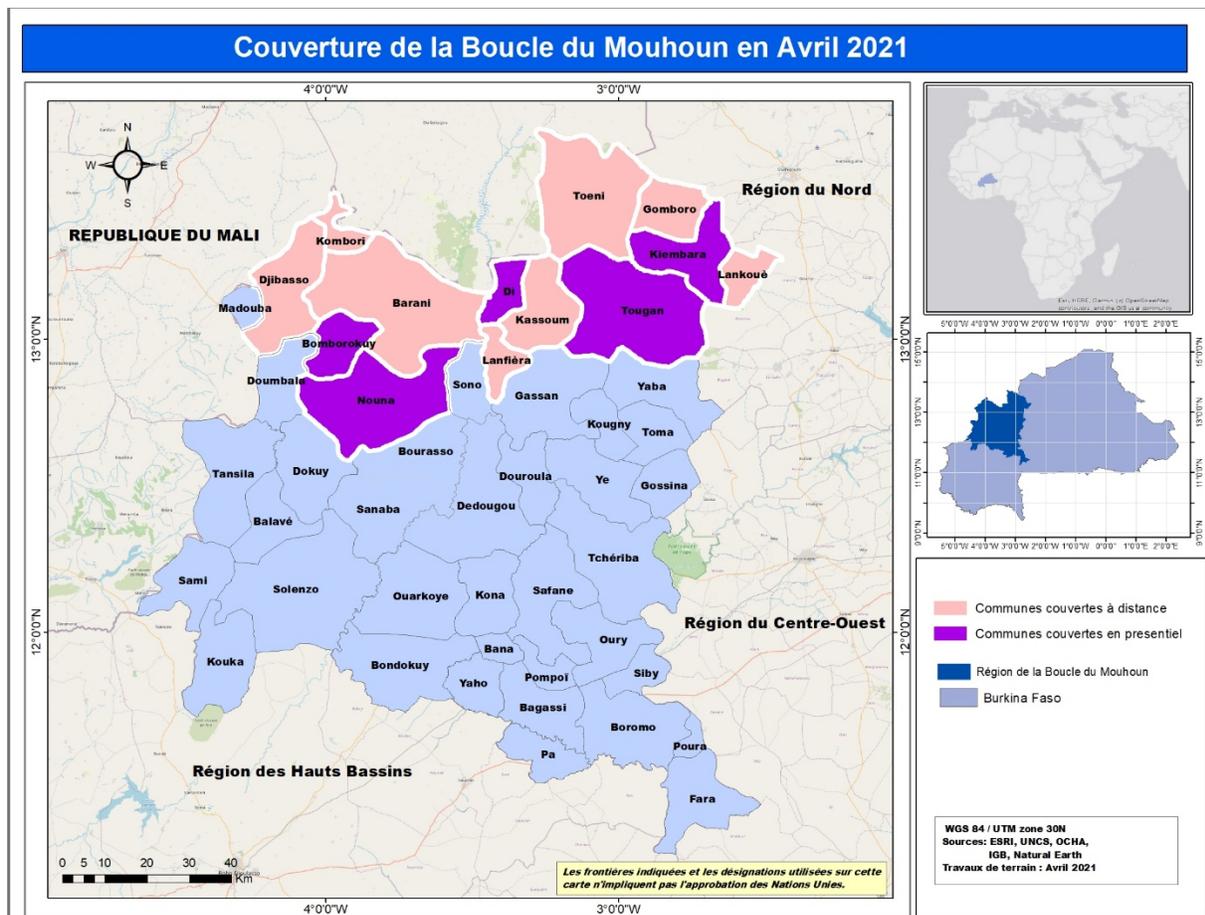
Au niveau de la Kossi, ce sont les communes de Nouna (secteurs 4, 6 et le village de Simbadougou) et de Bomborokuy (secteurs 3 et 4) qui ont directement été couvertes par les équipes dans le cadre du monitoring. La couverture effective de ces localités par les équipes en charge du monitoring a

¹ La Zakat traduit, en Islam, une sorte d'aumône légale dont chaque musulman doit obligatoirement s'acquitter et qui représente 2,5% de sa richesse sur une année.

nécessité au total 14 sorties sur le terrain à raison de 7 sorties réalisées dans chacune des deux provinces.

Les communes d'accès difficile pour cause d'insécurité à savoir Gomboro et Toéni dans le Sourou et Barani, Sono et Kombori pour la Kossi ont été couvertes via le monitoring à distance par l'intermédiaire des comités de protection et points focaux de ces localités. En raison des contraintes d'effectif, les communes de Djibasso (Kossi), de Lankoué, de Lanfiéra et de Kassoum dans le Sourou ont également fait l'objet de monitoring à distance.

Carte 01 : Couverture géographique de la région au cours du mois



Source : Monitoring communautaire, avril 2021, INTERSOS, Boucle du Mouhoun

III. CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

En raison du contexte sécuritaire toujours précaire dans certaines localités, la situation humanitaire de la région de la Boucle du Mouhoun a encore été marquée, au cours de ce mois, par des déplacements de population notamment dans les provinces de la Kossi et du Sourou. De façon générale, ces mouvements de population se sont effectués des zones d'insécurité vers les centres urbains ou vers d'autres localités proches des chefs-lieux qui sont couvertes par les services ou les patrouilles des forces de défense et de sécurité.

Par ailleurs, d'autres localités ont enregistré des déplacements secondaires ou des retours de PDI en raison d'une amélioration relative, selon les personnes concernées, de la situation sécuritaire. Ainsi, trois types de mouvements observés au cours du mois dans la région :

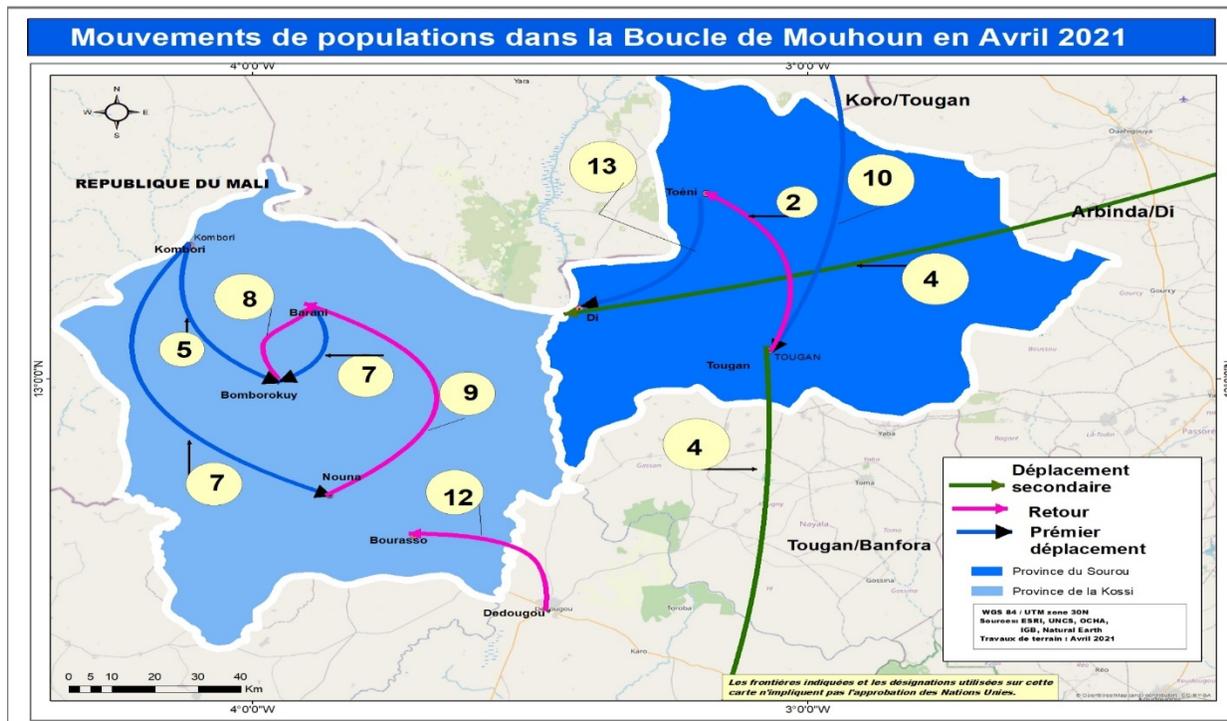
Déplacements primaires : la commune de Di a été la principale destination des nouveaux arrivants dans la province du Sourou. Le nombre total de ces PDI en provenance de la commune de Toéni s'élève à **13** personnes (**03** hommes, **04** femmes, **04** filles et **02** garçons). Il convient également de noter l'arrivée d'un groupe de **10** ressortissants maliens (**08** femmes, **01** fille et **01** garçon) dans la commune de Tougan en provenance du Centre du Mali (Région de Mopti, cercle de Koro) en proie aux violences et aux conflits intercommunautaires. Dans la province de la Kossi, les risques d'incidents élevés liés à la présence régulière des HANI dans les communes de Barani et de Kombori ont été le principal motif de déplacement des populations vers les localités de Bomborokuy et de Nouna considérées comme relativement stables. Il a ainsi été dénombré, dans ces zones d'accueil, **19** PDI dont **12** pour Bomborokuy (**01** homme, **07** femmes, **03** filles et **01** garçon) et **07** pour Nouna (**01** homme, **03** femmes **02** filles et **01** garçon).

Déplacements secondaires : il a été rapporté deux cas de déplacements secondaires qui ont été effectués par des PDI pour rejoindre des parents installés dans les localités d'accueil et en vue d'y entreprendre des activités économiques. Le premier cas a concerné un ménage de **04** membres (**02** femmes, **01** fille et **01** garçon) originaire de la commune de Arbinda (Région du Sahel) qui a quitté Djibo pour Di précisément au niveau des périmètres aménagés propices aux activités agricoles. Pour le second cas, il s'agit de **04** hommes originaires de Gomboro qui ont quitté Tougan pour rejoindre des parents sur les sites d'orpaillage dans la commune de Banfora (Région des Cascades).

Cas de retour de PDI : malgré le contexte global d'insécurité dans les provinces du Sourou et de la Kossi, certaines localités ont enregistré des cas de retour de PDI motivés soit par une amélioration relative de la situation sécuritaire dans les zones d'origines ou par le manque d'accès à l'assistance. Dans le Sourou, il a ainsi été signalé le retour un couple (**01** homme et **01** femme) dans la commune de Toéni (village de Gomé jugé peu stable selon les retournés) qui était précédemment établi à Tougan. Le même motif aurait été avancé par un groupe de **12** hommes qui ont quitté la ville Dédougou pour regagner Bourasso. Un dernier cas de retour de **17** PDI (**04** hommes, **05** femmes, **04** filles et **04** garçons) dans la commune de Barani serait due au manque d'accès à l'assistance alimentaire dans les localités d'accueil (Nouna et Bomborokuy).

Au total, les déplacements de population enregistrés au cours de ce mois dans la région ont concerné **81** personnes dont **42** cas de déplacement primaire y compris **10** demandeurs d'asile maliens, **08** cas de déplacement secondaire et **31** personnes retournées)

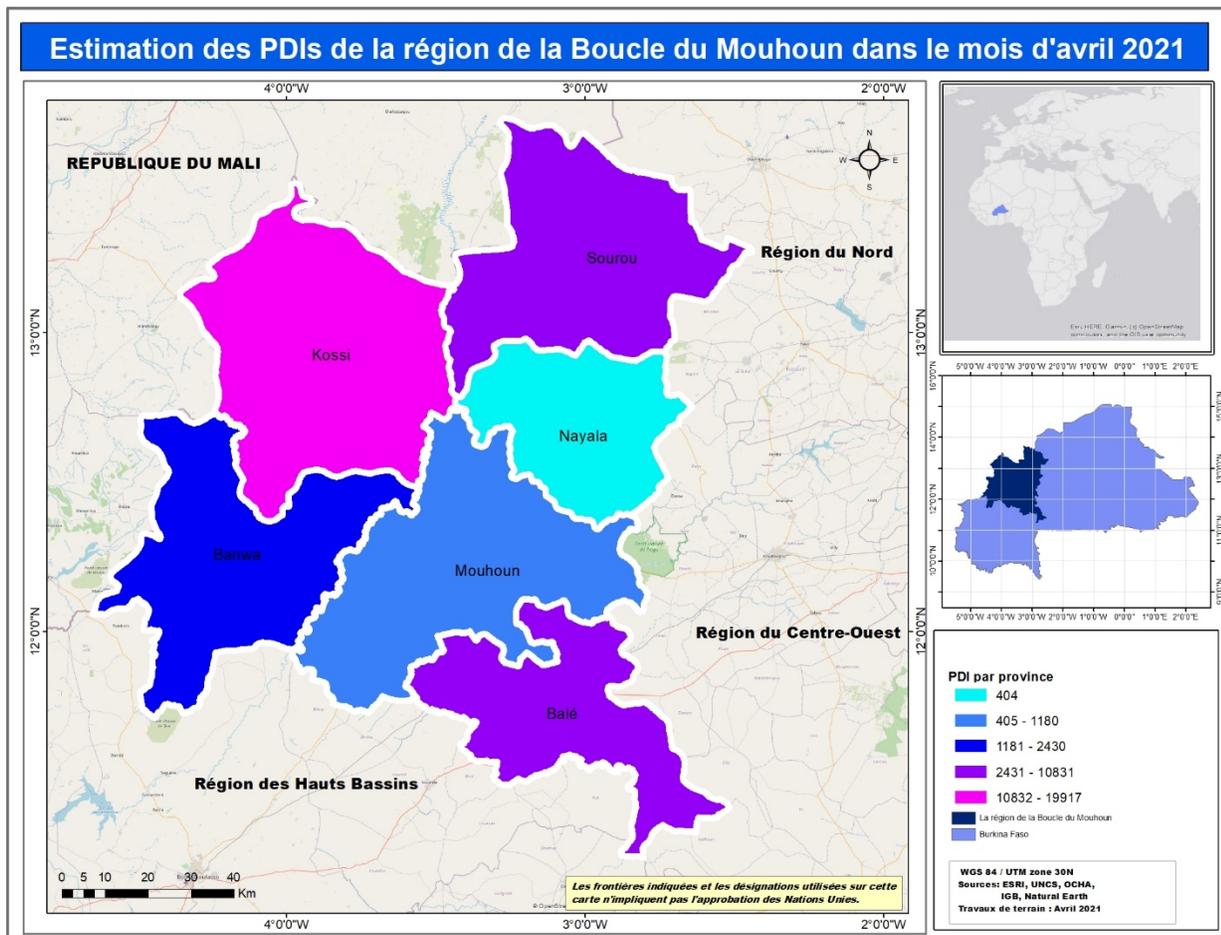
Carte 02 : Mouvements de population enregistrés au cours du mois



Source : Monitoring communautaire, avril 2021, INTERSONS, Boucle du Mouhoun

En plus des PDI identifiées dans le cadre du monitoring dans les provinces de la Kossi et du Sourou, la Boucle du Mouhoun a enregistré **44.913 PDI (9.308 hommes, 10.015 femmes et 25.590 enfants)** selon la dernière situation du CONASUR, à la date du 31 mars 2021, sur les déplacements de population.

Carte 03 : Estimation des PDI de la région cours du mois



Source : Monitoring communautaire, avril 2021, INTERSOS, Boucle du Mouhoun

IV. PROBLEMES DE PROTECTION

1. SITUATION SECURITAIRE - INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE

Bien que la situation sécuritaire soit précaire dans les provinces de la Kossi et du Sourou, elle s'est particulièrement caractérisée, en ce début du deuxième trimestre, par une hausse considérable d'incidents dans les provinces susmentionnées. Cette multiplication des violations de droits qui ont uniquement ciblé les populations civiles résulterait **d'un allègement des heures du couvre-feu dans les localités régulièrement visitées par les groupes armés radicaux**. En ce qui concerne les incidents rapportés, ceux portent sur des cas d'atteinte au droit à la vie, **(1)** au droit à la liberté, **(2)** au droit à la propriété, **(2)** à l'intégrité psychique, **(3)** des cas d'enlèvement **(2)** et un cas de viol **(1)**.

Atteintes à la liberté et à la sécurité : les incidents de cette typologie ont ciblé les populations des communes de Kombori et de Di. Dans la première localité, les HANI auraient fait irruption dans le village de Magadian, le 31 mars 2021, pour y contraindre les femmes au port du voile. Dans la commune de Di, le village de Bouna aurait été visité, le 20 avril 2021 par un groupe armé radical qui y aurait procédé à un contrôle d'identité de tous les passants.

Atteintes à l'intégrité physique et psychique : au cours du mois, les menaces et autres actes d'intimidation généralement suivis de séances de prêche à caractère religieux ont été rapportés dans

Dans les communes de Bourasso, de Barani et de Di, les populations auraient été rassemblées par les HANI pour participer à des prêches forcés empreints de menaces et d'intimidation. En plus de l'imposition des règles de conduite aux populations pour l'abandon de l'alcool et du tabac, les HANI n'auraient cessé de menacer les populations contre toute forme de collaboration avec les forces de défense et de sécurité mais aussi de décourager toute initiative d'auto-défense communautaire.

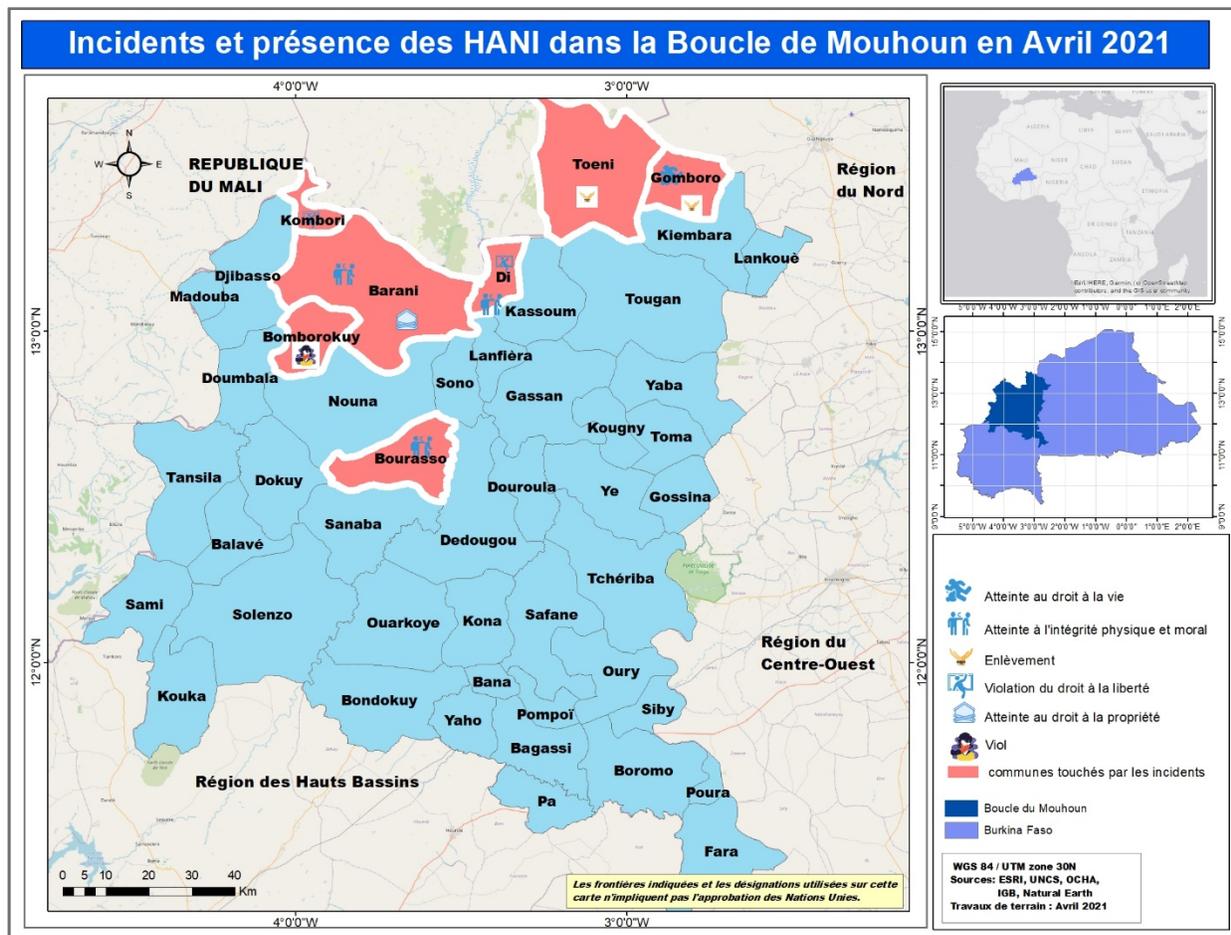
Atteintes au droit à la propriété : il a également été constaté durant ce mois des deux cas d'atteinte à la propriété sous forme de prélèvement par les HANI sur les biens des populations (bétail) précisément dans la commune de Barani. Cette pratique aurait consisté, selon les informateurs-clés, à soustraire un animal chez les ménages qui disposent d'un troupeau de bœufs d'au moins quarante têtes. Ces expropriations de biens feraient partie de la stratégie globale développée par les HANI pour s'approvisionner en vivres et autres biens de nécessité.

Enlèvements : deux cas d'enlèvement par les HANI signalés dans la commune de Toéni (le même jour 15 avril 2021 dans les villages de Loroni et de Néhourou) auraient concerné des hommes dont les femmes n'auraient pas porté le voile comme l'exigeraient les groupes radicaux dans la localité. Interrogés sur l'attitude de leurs épouses, les deux otages auraient été libérés, quelques jours après, par leurs ravisseurs. Depuis l'imposition du code vestimentaire aux populations par les HANI, les menaces d'enlèvement auraient été brandies par ces derniers contre les hommes pour faire respecter cette prescription par les femmes.

Atteinte au droit à la vie : un cas d'atteinte à la vie a été rapporté, le vendredi 23 avril 2021, dans la commune de Gomboro où le corps sans vie d'une fille de 6 ans aurait été découvert dans la brousse précisément sur l'axe reliant le village de Sia. Les enquêtes diligentées par la gendarmerie de la localité ont révélé que la fillette serait décédée après s'être égarée dans la brousse.

Viol : dans la commune de Bomborokuy, une fille déplacée a été victime de viol par un homme issu de la communauté hôte le dimanche 25 avril 2021. La survivante a été référée, par l'équipe de INTERSONS présente dans la localité, aux différents services de prise en charge (soins de santé et appui psychosocial) avant de bénéficier d'une assistance en cash pour couvrir les dépenses effectuées. Le suivi du cas est assuré par l'équipe en charge de la gestion des cas de VBG.

Carte 04 : Incidents et présence des HANI dans la région au cours du mois



Source : Monitoring communautaire, avril 2021, INTERSONS, Boucle du Mouhoun

2. SGBV

Les violences basées sur le genre constituent des problèmes de protection au sein des communautés qui sont remontés lors des focus groups réalisés dans le cadre du monitoring communautaire. Les principaux cas de VBG rencontrés dans les zones couvertes se résument au viol, aux violences psychologiques et au déni de ressources qui se sont accentués dans certaines localités du fait de la crise sécuritaire. Selon les participants aux groupes de discussion, une grande partie des cas de VBG n'est pas signalée ou dénoncée de peur d'une stigmatisation ou d'un rejet de la survivante par la communauté.

Cependant, un cas de viol sur une fille mineure PDI a été rapporté, au cours du mois, dans la commune de Bomborokuy. La survivante, élève en classe de CM2, a successivement été référée aux services de la santé et de l'action humanitaire pour une prise en charge sanitaire immédiate ainsi que pour l'assistance nécessaire. INTERSONS lui a fourni une assistance en cash d'une valeur de 30.000 francs CFA pour couvrir les soins d'urgence et un gestionnaire de cas est chargée d'assurer le suivi du cas.

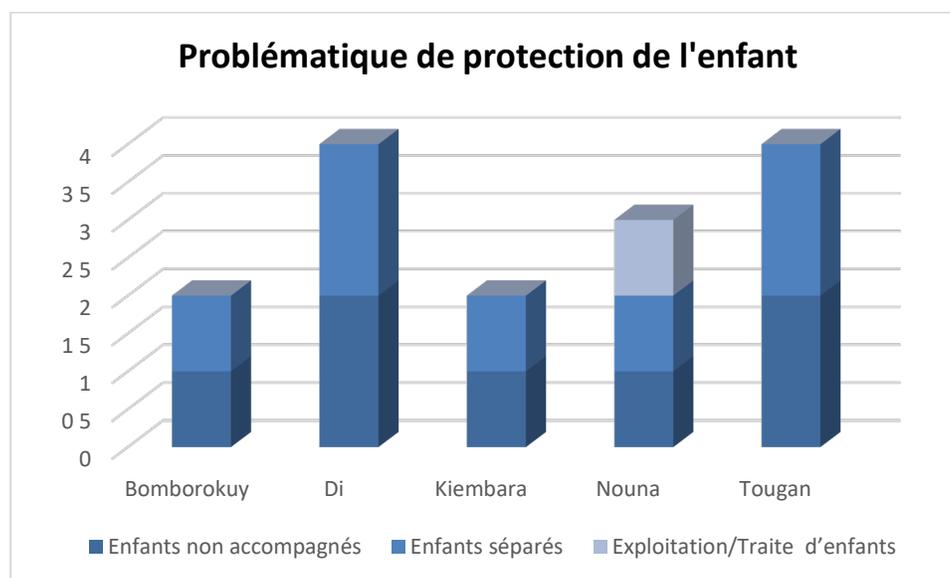
Issu de la communauté hôte, l'auteur aurait été traduit en justice par la famille de la survivante qui aurait privilégié la voie judiciaire pour le règlement de cette affaire.

3. PROTECTION DE L'ENFANCE

La crise sécuritaire actuelle a des répercussions (directes et indirecte) considérables sur la situation des enfants en termes de protection. Du fait de la fermeture des écoles dans certaines localités, la déscolarisation constitue la principale violation de droit sont victimes de nombreux enfants dans la région de la Boucle du Mouhoun. Bien que certains élèves aient pu être admis dans les écoles dans les localités d'accueil, les besoins en termes d'accompagnement demeurent énormes (vivres, kits scolaires, éclairage).

Dans le cadre du monitoring communautaire, les principales vulnérabilités identifiées lors des échanges sont relatives à la situation des enfants non accompagnés et enfants séparés, le soutien psychosocial, la protection contre des actes de VBG (exemple du cas de la fille victime de viol). Ces cas d'enfants à risques ont été signalés dans les localités telles que Bomborokuy, Kiembara avec une forte proportion dans les communes de Di, de Tougan et de Nouna. Il convient de mentionner également des cas d'enfants en situation d'exploitation qui ont uniquement été signalés à Nouna.

Graphique 01 : Problématiques de protection de l'enfance identifiées au cours du mois



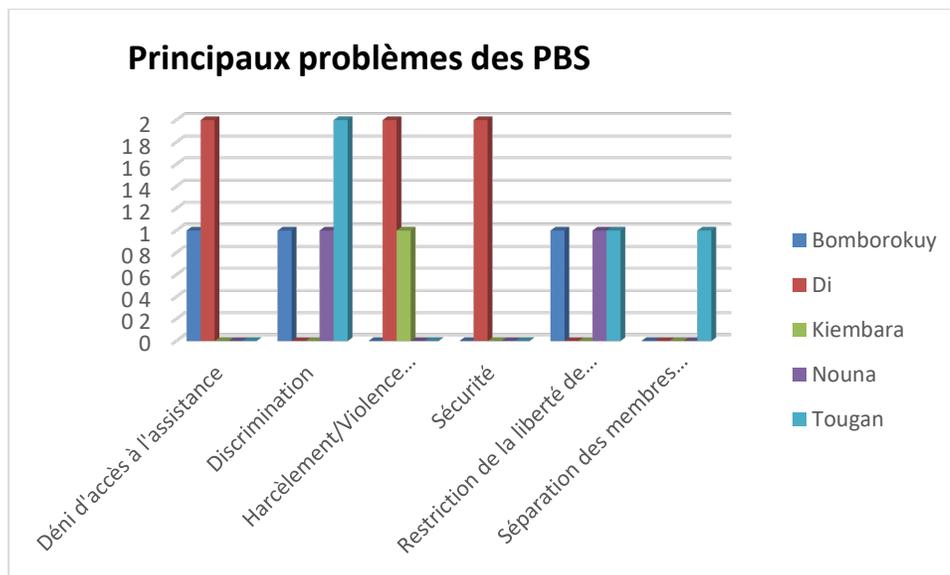
Source : Monitoring communautaire, avril 2021, INTERSOS, Boucle du Mouhoun

4. PROBLEMES SPECIFIQUES DE PROTECTION ET PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)

Malgré l'intervention de nombreux acteurs humanitaires pour améliorer la situation des populations déplacées dans la Boucle du Mouhoun, certaines personnes présentent toujours des problèmes spécifiques de protection. Parmi ces catégories de personnes vulnérables, il faut noter la présence de

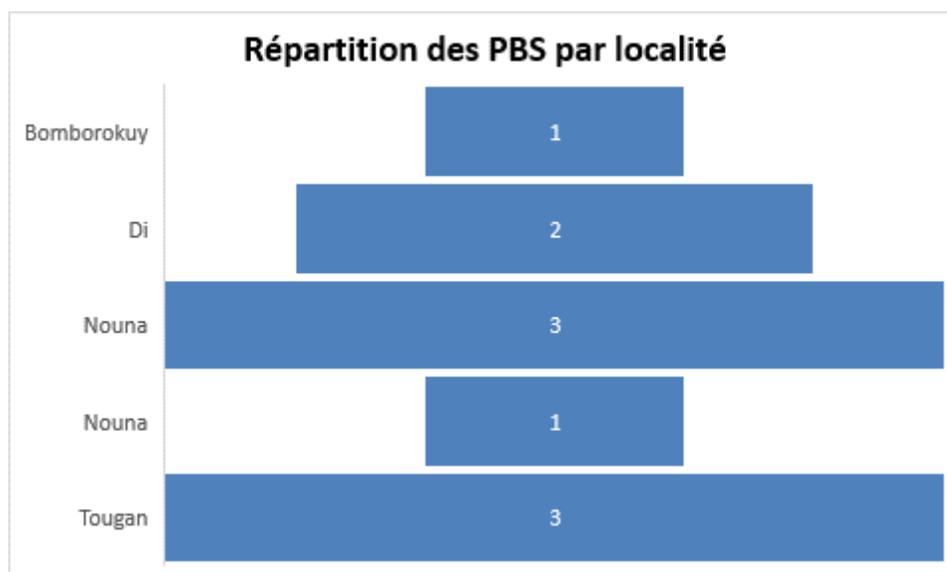
d'enfants séparés ou non accompagnés, de femmes veuves ou cheffes de ménages, de personnes âgées et sans soutien dont la situation mériterait une attention particulière de la part des différents acteurs dans le cadre de la fourniture de l'assistance. Au cours de ce mois, il a ainsi été identifié 10 personnes à besoins spécifiques (05 pour chacune des provinces) qui ont toutes bénéficié d'une assistance en cash d'une valeur de 30.000 francs CFA. Les personnes assistées sont réparties comme suit : **06** femmes (05 cheffes de ménages avec des enfants à charge et 01 cas de maladie), **03** hommes (02 cas de maladie et 01 personne âgée sans soutien), **01** enfant malade

Graphique 02 : Principaux problèmes des PBS identifiés au cours du mois



Source : Monitoring communautaire, avril 2021, INTERSOS, Boucle du Mouhoun

Graphique 03 : Répartition par localités des PBS assistées au cours du mois



Source : Monitoring communautaire, avril 2021, INTERSOS, Boucle du Mouhoun

5. ETAT DE DROIT

Dans la région de la Boucle du Mouhoun, le fonctionnement des structures de l'Etat (préfectures, mairies et services techniques déconcentrés) est fortement perturbé par la crise sécuritaire dans certaines localités. Du fait de la fermeture ou de la délocalisation de certains services au niveau des chefs-lieux de province, de nombreuses personnes notamment les PDI sont confrontées à d'énormes difficultés en termes d'accès aux soins de santé, à la documentation civile et à l'éducation.

Sur le plan sanitaire, la Boucle du Mouhoun a enregistré à la date du 15 février 2021 selon le Ministère de la Santé 07 formations sanitaires fermées et 54 formations sanitaires fonctionnant à minima privant **42.393** personnes d'accès aux soins de santé primaires². Quant à la situation de l'éducation, ce sont **270** fermetures d'établissements qui ont été constatés par le Ministère en charge de l'Education à la date du 12 février 2021 pour l'ensemble de la région³.

6. PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

Au cours de ce mois d'avril 2021, les acteurs communautaires ont appuyé dans les équipes de terrain dans la réalisation des différentes activités. L'accompagnement des points focaux et des comités de protection s'est poursuivi à travers l'appui à l'identification et à l'assistance aux personnes à besoins spécifiques. En plus de la mobilisation des participants aux différentes sensibilisations ainsi que la facilitation des échanges durant ces séances, les 11 incidents de protection rapportés au cours du mois ont tous été remontés par ces relais communautaires.

Dans le cadre de la redynamisation des relations entre les différentes communautés vivant au Burkina Faso, la confrérie des dozos⁴ de la province de la Kossi a tenu ses 72 heures destinées à la promotion de la paix et de la cohésion sociale. Cet enlèvement qui a été marqué par la présence effective du Ministère des Affaires Etrangères a mobilisé l'ensemble des membres de la confrérie avec une participation massive des populations des différentes localités.

V. SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

Depuis le début de la crise dans la région de la Boucle du Mouhoun, les personnes déplacées ont toujours bénéficié de l'hospitalité des communautés dans les différents lieux d'accueil. Mais avec l'augmentation du nombre de PDI, les ménages hôtes ne sont plus en mesure d'accueillir toutes les personnes en déplacement. Ainsi, l'accès au logement constitue une préoccupation essentielle pour de nombreuses PDI sur les grands sites tels que Tougan, Nouna, Bomborokuy et Djibasso.

Dans ces localités, le cout du loyer, estimé en moyenne entre 3000 francs CFA et 15.000 francs CFA selon le type d'habitant, n'est pas à la portée de ces personnes vulnérables dont certaines seraient dans des abris de fortune. Cette situation aurait favorisé, au sein des communautés, la pratique de la location ou du prêt de terre sous forme d'arrangements sans aucune base formelle. Il ressort également des informations recueillies dans le cadre du monitoring communautaire que le manque

² Bulletin sectoriel, février 2021, Ministère de la Santé

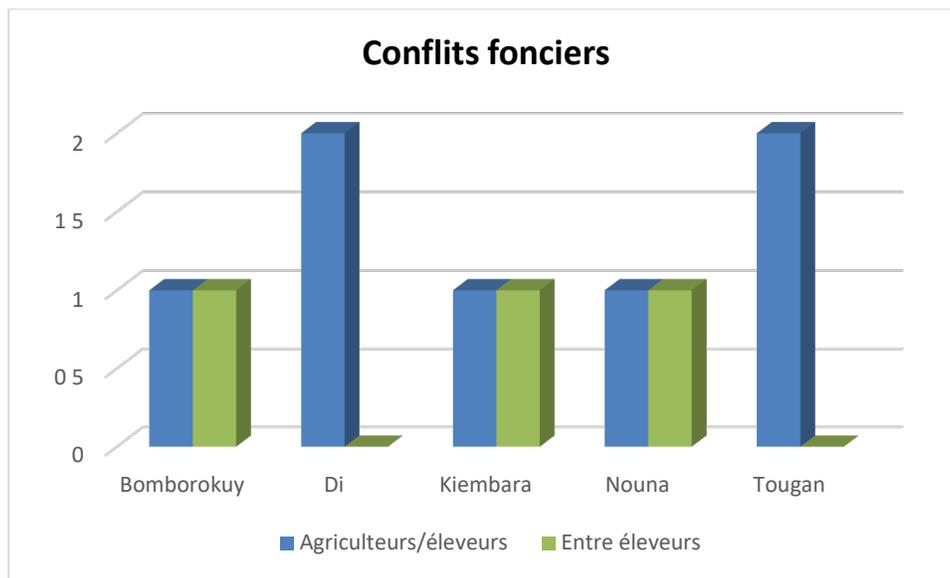
³ Rapport statistique des données d'éducation en situation d'urgence au 12 février 2021

⁴ Confrérie de chasseurs traditionnels

de ressources financières ainsi que le défaut de documents limiteraient l'accès à la terre et aux biens dans les localités couvertes.

Selon les participants aux focus groups réalisés, la compétition pour l'accès aux ressources serait à l'origine des conflits qui opposeraient les agriculteurs aux éleveurs dans les localités telles que Bomborokuy, Di, Kiembara, Nouna et Tougan. D'autres cas de conflits liés au foncier ont été signalés entre des membres d'une même communauté uniquement dans les communes de Di et de Tougan.

Graphique 04 : Catégories d'acteurs des conflits fonciers

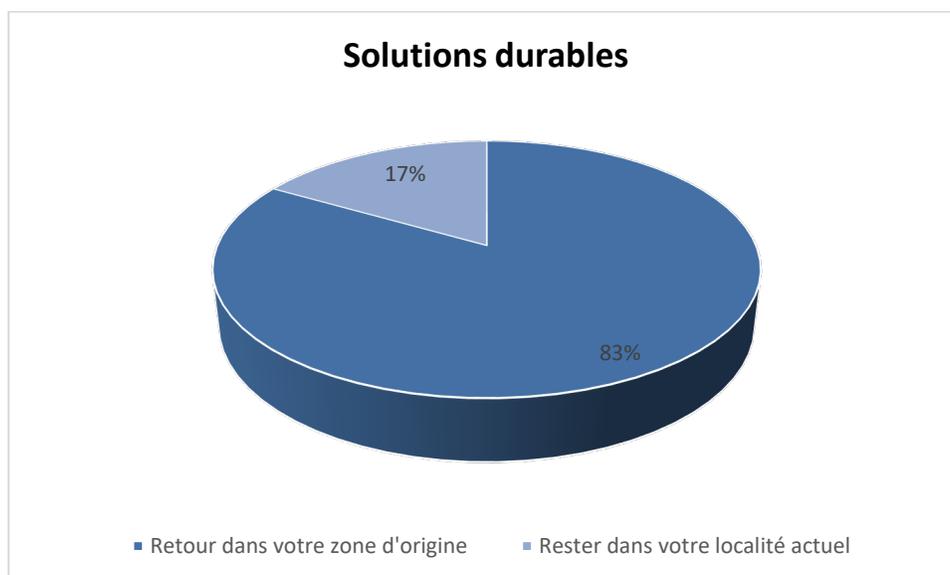


Source : Monitoring communautaire, avril 2021, INTERSOS, Boucle du Mouhoun

VI. SOLUTIONS DURABLES

Malgré la situation sécuritaire difficile dans certaines localités marquées par une présence régulière des HANI, des cas de retour de PDI dans les zones d'origine ont été rapportés au cours du mois d'avril 2021. Dans le cadre du monitoring communautaire, les participants aux focus groups ont été interrogés sur la question des solutions durables. Si certaines PDI (17 %) ont souhaité rester dans les localités d'accueil, la majorité (83 %) s'est exprimée pour un retour dans les localités d'origine avec pour préalable le retour à la sécurité. Les obstacles à ce retour des PDI dans les différentes localités d'origine sont tous liés à la situation de crise notamment la présence des groupes radicaux, la destruction des habitats, l'accaparement des moyens d'existence par les HANI.

Graphique 05 : Solutions durables et obstacles au retour



Source : Monitoring communautaire, avril 2021, INTERSOS, Boucle du Mouhoun

VII. SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Au niveau de la Boucle du Mouhoun, INTERSOS participe aux différentes rencontres de coordination des acteurs humanitaires qui interviennent dans la région. Ainsi, INTERSOS a pris part à la réunion de coordination régionale qui s'est tenu le mardi 27 avril 2021 au bureau de l'ONG Terre des Hommes. Au cours de cette séance qui a connu la participation d'une mission de OCHA Ouagadougou, les échanges ont porté sur l'accès humanitaire dans la région et la nécessité au procéder à la mise à jour de la cartographie des acteurs pour plus de visibilité et de coordination dans les interventions.

VIII. RECOMMANDATIONS GENERALES ET ACTION DE SUIVI REQUISES

1. RECOMMANDATIONS GENERALES (dans quel domaine, pour quelle localité et a quelle entité)

Rapport	Region	Province	Localite (si applicable)	Recommandations	Point focal	Etat d'implementation	Commentaires
Rapport monitoring de protection mois de avril /INTERSO	Boucle du Mouhoun	Sourou	Tougan	Accompagner la nouvelle vague d'élèves déplacés (150) en vivres (5 tonnes) pour améliorer les conditions de reprise des cours	Sécurité alimentaire	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de avril /INTERSO	Boucle du Mouhoun	Sourou	Di et Kiembara	Etendre la réalisation des abris (200) à ces deux communes qui abritent un grand nombre de PDIs (2800)	Abris/AME	Non réalisé	urgent
Rapport monitoring de protection mois de avril /INTERSO	Boucle du Mouhoun	Kossi	Barani et Kombori	La multiplication des incidents / destruction d'infrastructures publiques dans ces communes nécessite un renforcement des opérations de sécurisation	Cluster Protection / Autorités Régioanles	En cours	urgent
Rapport monitoring de protection mois de /INTERSO	Boucle du Mouhoun	Mouhoun	Dédougou	Orientation et accompagnement des acteurs humanitaires de la Boucle du Mouhoun pour l'activation du cluster protection au niveau régional	Cluster Protection	Non réalisé	urgent

2. ACTIONS REQUISES DU HCR

Domaines/Cluster	Actions	Observations
Abris	Réalisation de 200 abris pour les nouveaux arrivants dans les communes de Tougan et les PDIs de Di et de Kiembara (2800)	Besoin d'abris pour les élèves déplacés arrivés massivement à Tougan Prise en compte des communes de Di et de qui abritent de nombreuses PDIs Kiembara dans la réalisation des abris
WASH	Augmenter le nombre de latrines et toilettes (20) dans les communes de Kiembara, Di et Tougan qui accueillent des PDIs (2800)	L'arrivée continue de PDIs dans ces localités accroît le besoin d'infrastructures dans ces localités
Education	Accompagner avec des kits scolaires les nouveaux élèves déplacés (150) à Tougan	Besoin d'appui pour les élèves déplacés à Tougan à la suite de l'incident de Gomboro
Protection	Procéder à l'enregistrement des nouveaux demandeurs d'asile maliens en vue leur fournir les services de protection et d'assistance	La commune de Di a enregistré une vague de 10 demandeurs d'asile maliens au cours du mois qui présentent certainement des besoins de protection et d'assistance.
Logement terres et biens	Réaliser de 200 abris pour les PDIs (2800) de Kiembara et de Di Faire un plaidoyer pour faciliter l'accès aux terres cultivables au profit des PDIs dans les communes de Tougan, Nouna, Bomborokuy et Djibasso	De nombreuses PDIs éprouvent des difficultés d'accès au logement et biens dans précisément dans les communes urbaines. Pour les communes rurales, c'est le besoin en terres cultivables qui reste à couvrir

ANNEXE : TABLEAU DES INCIDENTS

N°	Localités	Description de l'incident	Types de violations	Personnes directement affectées par l'incident
01	Bourasso	Le mercredi 31 mars 2021, un groupe d'une trentaine individus armés non identifiés circulant à moto aurait fait irruption à 19 heures dans la commune de Bourasso, située à 35 km de Dédougou. Dans cette commune dont les habitants ont organisé, le jeudi 25 mars 2021, une journée de réconciliation pour mettre fin à une crise qui opposait la chefferie coutumière à l'autorité municipale, les HANI auraient rassemblé les populations au bord de la route pour leur livrer un message. Selon le point focal de cette localité, cet évènement qui a connu la participation des autorités administratives (Gouverneur) sous escorte militaire aurait vivement été condamnée par les HANI en présence d'une	Atteinte à l'intégrité psychique	40

		quarantaine d'hommes présents à la rencontre. Avant son départ, le groupe radical aurait interdit toute initiative similaire et mis en garde les populations contre toute forme de collaboration avec les représentants de l'Etat et les forces de défense et de sécurité.		
02	Kombori	Dans la soirée du mercredi 31 mars 2021, le village de Magadian, situé dans la commune de Kombori aurait reçu la visite d'un groupe composé d'une trentaine d'individus armés non identifiés. Dans cette localité inaccessible du fait des risques sécuritaires élevés, les HANI auraient rassemblé les femmes pour leur rappeler l'obligation du port permanent conformément aux préceptes de l'islam. Avant leur départ, ils auraient menacé de représailles toutes celles qui ne respecteraient pas cette prescription.	Atteinte au droit à la liberté	30
03	Barani	Le dimanche 11 avril 2021, aux environs de 11 heures, le village de Koulérou, situé à 25 km du chef-lieu de la commune de Barani, aurait reçu la visite d'un groupe composé d'une vingtaine d'individus armés non identifiés. En ce jour de marché dans cette localité, les HANI auraient profité de cette occasion de grand rassemblement pour livrer un message aux populations. Il ressort essentiellement de cette séance de prêche animée par les visiteurs du jour l'obligation faite à l'ensemble des habitants de se convertir ou de pratiquer l'islam et de vivre conformément aux préceptes de cette religion. Bien qu'aucune victime n'ait été signalée, les HANI auraient menacé de représailles toute personne qui ne se soumettrait pas à leurs injonctions.	Atteinte à l'intégrité psychique	90
04	Toéni	Le jeudi 15 avril 2021, deux hommes auraient été enlevés par un groupe de dix individus armés non identifiés circulant à moto respectivement dans les villages de Néhourou et de Loroni, situés dans la commune de Toéni. Des témoignages recueillis dans les deux localités, les HANI auraient reproché aux deux infortunés le non-respect du code vestimentaire par leurs femmes (port du voile intégral). Après un interrogatoire sur l'obligation du port du voile par toutes les femmes, les ravisseurs auraient libéré les deux otages le jeudi 22 avril 2021.	Enlèvement	02

05	Barani	<p>Dans la journée du mardi 20 avril 2021, un groupe de quatre individus armés non identifiés circulant à moto aurait fait irruption aux environs de 13 heures, dans le village de Diamanhoun, à environ 20 km du chef-lieu de la commune de Barani. Selon les points focaux joints au téléphone dans cette commune d'accès difficile, située à la frontière avec le Mali, les HANI auraient prélevé un bœuf chez tous les habitants qui disposaient d'un troupeau de 40 têtes environ. Le lendemain mercredi 21 avril 2020, deux HANI seraient revenus dans ledit village pour la même opération. Bien qu'aucune menace n'ait été signalée contre les populations, ce sont au total dix chefs de ménage qui seraient victimes de cette expropriation de biens.</p>	Atteinte au droit à la propriété	40
06	Di	<p>Dans la journée du mardi 20 avril 2021, il a été signalé un contrôle irrégulier effectué par un groupe de sept individus armés non identifiés dans le village de Bouna se trouvant à une vingtaine de km du chef-lieu de la commune de Di. Dans ce village situé à la frontière avec le Mali, les HANI auraient procédé à un contrôle d'identité de toutes les personnes qui se rendaient au marché de Di.</p>	Atteinte au droit à la liberté	35
07	Gomboro	<p>Dans la matinée du vendredi 23 avril 2021, le corps sans vie d'une fillette de 6 ans aurait été découvert dans la brousse sur l'axe Gomboro – Sia. Selon les informations remontées par le point focal résidant dans la localité, la famille de la victime aurait signalé sa disparition depuis le mardi 20 avril 2021. Alertée par les passants, la gendarmerie se serait rendue sur les lieux de l'incident pour les besoins d'enquête avant d'autoriser la famille à procéder à l'enterrement.</p>	Atteinte au droit à la vie	01
08	Di	<p>Dans la journée du vendredi 23 avril 2021, le village de Oué situé à 10 km du chef-lieu de la commune de Di, aurait reçu la visite d'un groupe de sept individus armés non identifié circulant sur quatre motos. A leur arrivée dans le village, selon les témoignages recueillis sur place, trois HANI se seraient postés sur l'axe reliant le village au chef-lieu de commune pour y stopper tout mouvement. Quant aux autres, ils se seraient dirigés dans la mosquée pour une séance de prêche à l'occasion de la prière du vendredi. Au cours de cette communication qui aurait duré une quarantaine de minutes, les HANI auraient donné des avertissements fermes à la communauté contre toute forme de collaboration avec les FDS.</p>	Atteinte à l'intégrité psychique	70
		<p>Dans la journée du dimanche 26 avril 2021, un groupe de deux individus armés non identifiés circulant à moto aurait fait irruption aux environs de 11 heures, dans le village de Diamanhoun, à environ 20 km du chef-lieu de la commune de</p>		

09	Barani	<p>Barani. A leur arrivée dans le village, selon les points focaux joints au téléphone dans cette commune d'accès difficile, située à la frontière avec le Mali, les HANI se seraient immédiatement rendus au domicile d'un éleveur de bétail dont ils auraient emporté deux veaux. C'est la deuxième fois que les populations de ce village seraient victimes de ce type d'expropriation de biens dont le premier cas, rapporté le mardi 20 avril 2021, aurait concerné dix chefs de ménages</p>	Atteinte au droit à la propriété	01
10	Bomboro-kuy	<p>Dans la journée du dimanche 25 avril 2021, une fille déplacée interne de 14 ans aurait été victime d'un viol dans la commune de Bomborokuy. Selon les témoignages recueillis sur place, l'auteur de ce viol serait un homme de 21 ans issu de la population hôte. La survivante, élève en classe de CM2, a successivement été référée aux services de la santé et de l'action humanitaire pour une prise en charge sanitaire immédiate ainsi que pour l'assistance nécessaire. Dans le cadre de la prise en charge de la survivante, l'équipe de INTERSOS présente dans la localité a procédé à une assistance en cash pour couvrir les frais médicaux. L'Officier VBG en compagnie d'une gestionnaire de cas ont aussitôt été déployées sur les lieux pour assurer le suivi dans le cadre de la gestion de cas.</p>	Viol	01